

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre juin deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	23	27
Date de la convocation : 28/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, GOUDOUD Catherine, CHASSAIN Gaston, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIÈRE Pascal, MORIN Julien, NICOT Damien  
Représentés : BALOT Nicolas représenté par MIGNOT Jean-Marie, BODEN Marie-Claude représentée par LEPETIT Martine, ROUX Blanche représentée par VERDEME Marylène, GABOUTY Delphine représentée par BUSSIÈRE Pascal  
Absents et Excusés : ROBERT Marie-José, MARCOUL-SOULIE Bénédicte

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MIGNOT Jean-Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**N°2025\_D\_031**  
**Objet : Végétalisation cours d'école et convention adhésion au CAUE 87**

Monsieur Christian REYNAUD rappelle à l'assemblée que la commune souhaite engager une végétalisation de ses cours d'écoles. En effet, force est de constater que les cours sont très minéralisés, et qu'avec le réchauffement climatique nous observons de plus en plus de phénomènes extrêmes (forte chaleur l'été, pluie importante). La volonté municipale concernant la démarche de végétalisation des cours d'écoles repose sur une démarche en co-construction avec l'ensemble des acteurs du site : enseignants, élèves, parents d'élèves et services municipaux concernés. Au-delà de la volonté de désimperméabiliser les cours et de végétaliser les espaces, l'objectif de cette démarche vise également à développer des actions de sensibilisation et d'animations autour de ce type de projet.

En décembre 2024, la commune a sollicité le CAUE 87 pour être accompagné dans cette réflexion autour du réaménagement de ses cours d'écoles.

Dans le cadre de cette étude gratuite, le CAUE 87 formalise ses missions et ses différentes phases d'interventions dans une convention de partenariat avec la commune. En complément de cette convention, la commune souhaite soutenir les missions du CAUE 87 par une adhésion afin de profiter pleinement des services au tarif de 350€ pour l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur REYNAUD et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature de la convention de mission d'accompagnement,
- d'adhérer au CAUE 87 pour la somme de 350€ pour l'année 2025,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le mercredi 04 juin 2025

Le maire,  
  
Laurent LAFAYE.